

Composition du dossier (en 2 exemplaires)

- **Formulaire de demande d'installation**
- **Un plan de situation au 1/2500^{ème}** sur lequel sera entouré la zone d'étude
- **Un plan de masse au 1/500^{ème}** précisant :
 - les limites de propriétés
 - la position du bâtiment assaini sur le terrain et les annexes (garages, piscine,...)
 - l'emplacement précis et à l'échelle de chaque ouvrage composant l'installation d'assainissement
 - les zones de circulation
 - les caractéristiques du terrain (sens de la pente, points d'eau, inondabilité,...)
 - la végétation
- **l'étude à la parcelle réalisée par un bureau d'étude agréé**
- **l'étude particulière (pour projet autre qu'habitation individuelle)**
- **s'il y a rejet superficiel, accord écrit du propriétaire du terrain** où se situe le réseau hydraulique (fossé,...) dans lequel se verse le rejet.

Tout dossier incomplet ne pourra pas être instruit.

Demandeur

Le demandeur s'engage :

- ❖ à respecter les règles techniques de réalisation du système proposé,
- ❖ à assurer le bon état de fonctionnement de son installation par un entretien régulier.

Fait à _____ le / /

Signature

Cadre à remplir par la collectivité

VISA DU MAIRE

- Projet conforme Projet non-conforme
Date Motifs :

Cachet, signature

VILLE DE



Cadre réservé au SPANC

Dossier N°

Formulaire d'installation d'un système d'assainissement non collectif

COMMUNE : MONTMORILLON

Déposé en Mairie le : / /

Le présent dossier accompagne :

- Un permis de construire N°
 Déclaration de travaux
 Une installation nouvelle sans document d'urbanisme

- Construction neuve
 Réhabilitation

Demandeur

Propriétaire de l'immeuble

Nom, prénom ou raison sociale :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone

Occupant de l'immeuble (si différent du propriétaire).

Nom, prénom :

Téléphone :

Adresse de l'installation :

Références cadastrales

Section :

N° parcelles(s) :

Superficie totale :

Installateur

Identité et coordonnées :

s'engage à installer en totalité le dispositif d'assainissement non collectif conformément à la réglementation en vigueur, au DTU 64-1 et au projet tel qu'il aura été approuvé.

Caractéristiques des locaux

- HABITATION INDIVIDUELLE Nombre de pièces principales =
 Principale Nombre d'occupants =
 Surface habitable (m²) =

- Secondaire
- Fréquentation (j/an) =
- BATIMENT COMPORTANT PLUSIEURS LOGEMENTS
- Nombre de logements =
- Nombre total de pièces principales =
- Nombre d'occupants permanents =
- Nombre d'occupants passagers = fréquentation (j/an) =
- Surface habitable (m²) =
- AUTRE TYPE DE LOCAUX (restaurant, hôtel, camping, gîte...)
- Nature :
- Nombre de pièces principales =
- Nombre maximum d'occupants présents simultanément =
- Accueil passager saisonnier permanent

Mode d'alimentation en eau potable

- Adduction publique Ressource privée Autre :
- Présence d'un captage d'eau sur le terrain oui non
- Est-il destiné à la consommation humaine ? oui non
- Préciser :
- Puits profondeur (m) : Distance entre le captage et le système prévu (m) :
- Forage profondeur (m) :
- Source
- Autre :
- Présence d'un captage d'eau sur un terrain mitoyen :** oui non ne sait pas
- Distance entre le captage et le système prévu (m) :

Caractéristiques du système d'assainissement prévu

Dispositif de prétraitement :

Les eaux ménagères et les eaux vannes seront-elles prétraitées ensemble ? oui non

	Volume (m ³)	Marque	Matériaux utilisés (béton, polyéthylène)	
<input type="checkbox"/> Fosse toutes eaux				<input type="checkbox"/> préfiltre incorporé
<input type="checkbox"/> Dispositifs biologiques				<input type="checkbox"/> préfiltre indépendant
<input type="checkbox"/> Bac à graisse				

Une ventilation (Ø 100 mm) doit être installée entre le prétraitement et le traitement et aboutir au minimum 40 cm au dessus du toit.

Dispositif de traitement :

Tranchées d'épandage à faible profondeur

- nombre de tranchées :
- longueur d'une tranchée (m) :
- largeur d'une tranchée :

Tertre d'infiltration

- surface au sommet (m²) :
- largeur (m²) :
- surface à la base (m²) :
- largeur (m) :

- non drainé
- drainé nombre de drains : longueur des drains (m) :

Filtre à sable Vertical

- largeur (m) :
- surface (m²) :

- non drainé
- drainé nombre de drains :

Système compact de traitement

- Marque :
- Volume :

Rejet :

Rejet des effluents traités (dans le cas des filières drainées ou de systèmes compacts)
(Joindre l'autorisation de rejet)

- Rejet en milieu hydraulique superficiel (autorisation de rejet nécessaire)
Fossé, ruisseau, réseau d'eaux pluviales
- Rejet en profondeur par puits d'infiltration (dispositif autorisé iniquement par dérogation préfectorale)

Dispositif de relevage des eaux oui non

Nature du dispositif :

Nombre de pompes :

Hauteur à relever :

Puissance :

Capacité de rétention en cas de panne :

Évacuation des eaux pluviales :

Epandage souterrain Rejet en milieu superficiel Autre (à préciser)

Entretien du système d'assainissement

La qualité du fonctionnement d'un dispositif d'assainissement non collectif dépend de sa conception, du soin apporté à sa réalisation et de son entretien. Ainsi, l'usager sera tenu d'assurer un bon entretien de son équipement.

Les fosses toutes eaux seront vidangées lorsque le volume de boues atteindra 50% du volume utile de la fosse (environ tous les 4 ans).

Les dispositifs de traitement comme les micro-stations seront vidangés selon les préconisations du constructeur.

Important

En aucun cas, l'installation d'un système d'assainissement non collectif ne doit être entreprise avant l'approbation du dossier.

Les vérifications techniques doivent s'effectuer pendant les jours ouvrables :

- Après la création de la fouille du système de traitement
- **Avant** remblaiement des ouvrages
- Les travaux doivent être réalisés **pendant les jours ouvrables**